

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 18 OCT. 2010

N/Réf. : D10017215

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez fait part de vos interrogations sur les discussions en cours concernant l'amélioration des conditions d'emploi des agents non titulaires dans la fonction publique et souhaitez voir préciser les objectifs des groupes de travail actuellement pilotés par la DGAFP, en association avec la DGOS et la DGCL.

Conformément aux engagements pris devant vous le 22 juin dernier, je vous confirme que ces groupes de travail doivent permettre d'examiner les évolutions à apporter au cadre juridique du recrutement et de la gestion des agents non titulaires, notamment en vue de prévenir les situations de précarité parfois constatées et de favoriser l'accès de ces agents à l'emploi titulaire.

L'enjeu est double puisqu'il s'agit d'apporter des réponses aux situations rencontrées aujourd'hui par certains agents non titulaires en fonction tout en encadrant les pratiques de recrutement des employeurs publiques à l'avenir.

Il nous est apparu en conséquence nécessaire que cette phase de concertation porte sur l'ensemble des règles relatives aux agents non titulaires dans la fonction publique (recrutement, évaluation, formation professionnelle, participation, renouvellement de contrat, mobilité, accès au CDI, accès à l'emploi de titulaire, etc.), et que ces sujets soient débattus avec vous selon une approche thématique qui décline, au fur et à mesure des réunions, les différents aspects de la gestion des agents non titulaires.

La question des cas de recours au contrat dans la fonction publique a naturellement sa place au cours de cette concertation. Cet examen doit en effet permettre de tirer les conséquences des derniers chantiers statutaires qui ont renouvelé les procédures de recrutement et de mobilité des fonctionnaires et clarifié les conditions de recours aux agents non titulaires pour des besoins temporaires dans les trois versants de la fonction publique.

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général
CGT – Fonctionnaires
263, rue de Paris – Case 542
93515 MONTREUIL Cedex

Par ailleurs, comme je vous l'ai rappelé le 22 juin dernier, la titularisation n'est plus l'unique réponse à la précarité de certains contractuels. L'introduction en 2005 du CDI dans la fonction publique amène à intégrer la problématique de l'accès à ce type de contrat, en complément des voies d'accès à l'emploi titulaire qui seront également étudiées. Le bilan qui peut être fait des résultats des trois derniers plans de titularisation nous incite, en effet, à une certaine prudence.

Pour ne rien perdre de l'ambition tracée par le Président de la République, j'ai donc souhaité que ces groupes de travail puissent ouvertement et largement débattre de l'ensemble des perspectives professionnelles offertes aux agents non titulaires afin d'apporter la réponse la plus large possible à la question de l'amélioration de la situation des agents contractuels.

Ces réunions seront, dans cette perspective, l'occasion d'examiner les conditions d'accès au CDI pour les personnels employés depuis plusieurs années pour répondre aux besoins permanents des administrations ainsi que les conditions d'accès à l'emploi titulaire des agents remplissant des fonctions susceptibles d'être exercées par des fonctionnaires, qu'il s'agisse de concours ou de modalités plus novatrices.

L'examen de ces deux derniers sujets doit plus particulièrement faire l'objet de la réunion prévue initialement le 15 octobre sur la construction des parcours professionnels des agents non titulaires dans la fonction publique et qui est reportée au 20 octobre prochain à votre demande.

Je vous rappelle enfin qu'à l'issue du processus de concertation qui est mené par la DGAFP, j'ai souhaité que nous puissions entrer en négociation d'ici la fin de l'année sur la base d'un document qui présentera les positions du Gouvernement.

La conclusion d'un tel accord nous permettrait d'engager la préparation d'un projet de loi qui pourrait être déposé au cours du premier trimestre 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *A. G. de A. P.*



Georges TRON